

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Je vous écris, en tant que fier réalisateur de logiciel, chercheur et scientifique canadien, pour vous exhorter à mettre de l'avant les compromis proposés par Michael Geist (<http://www.michaelgeist.ca/content/view/5439/135/>) au sujet du projet de loi C-32.

Plus particulièrement, je crois fermement :

- qu'il faudrait considérer le contournement d'une serrure numérique dans le but de violer le droit d'auteur comme une violation **seulement**, ce qui ciblerait précisément le piratage commercial, mais protégerait les droits des consommateurs et des utilisateurs finaux;
- que « [l']utilisation équitable » devrait être balisée selon le critère à six voltes établi par la Cour suprême, soit (1) le but de l'utilisation; (2) la nature de l'utilisation; (3) l'ampleur de l'utilisation; (4) les solutions de rechange à l'utilisation; (5) la nature de l'œuvre; (6) l'effet de l'utilisation sur l'œuvre.

Je gagne ma vie depuis des années en tant que réalisateur de logiciel et je ne dirai jamais assez à quel point l'idée d'avoir une serrure numérique, une idée qui peut *sembler* bonne, cause en réalité beaucoup plus de problèmes, tant pour le *producteur* que pour le *consommateur*. En voici un exemple bien simple, je demande aux membres du Comité d'essayer d'ouvrir un vieux fichier enregistré avec la version DOS de WordPerfect. Ce logiciel n'a que quelques années, je l'utilisais beaucoup lorsque j'étais étudiant, mais c'est seulement grâce à l'*ingénierie inverse*, qui permet de contourner les mesures de protection, qu'on peut utiliser de tels fichiers aujourd'hui. Imaginez qu'il soit maintenant *illégal* d'ouvrir un vieux fichier WordPerfect parce que la version originale comportait une « serrure numérique »! Les entreprises et les producteurs de médias excellent à trouver des solutions à **court terme** seulement; ils ne se préoccupent pas des conséquences à long terme, ni des droits des consommateurs ou des utilisateurs. De plus, je crois que les utilisateurs et les producteurs doivent faire des compromis pour permettre à notre économie de prospérer.

À titre de scientifique de profession, je pense que l'utilisation équitable s'impose afin de permettre la recherche et l'enseignement universitaires. C'est grâce à l'utilisation équitable que nos institutions universitaires et nos établissements de recherche se classent parmi les meilleurs au monde, non seulement comme *consommateurs*, mais aussi comme *producteurs*. Il faut atteindre un équilibre en matière de droit d'auteur. Lorsqu'on en fait une utilisation équitable, chaque utilisation encourage une production plus grande, et non moindre.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

-Andrew Fernandes.

--